



Avenir de la PAC : les AgriRégions se sont réunies à Bruxelles le 6 mars



Thematique

Agriculture, Forêt, Filière équine

Type d'actualité

Le jeudi 6 mars 2025, un événement politique de haut-niveau a réuni à Bruxelles 17 des 19 Régions agricoles membres de la coalition européenne des AgriRégions. Les discussions ont porté sur le thème de l'avenir de la politique agricole commune et ont impliqué le commissaire européen à l'agriculture Christophe Hansen ainsi que des eurodéputés membres de la commission de l'agriculture du Parlement européen.

La coalition européenne des AgriRégions a pour objectif de faire entendre la voix des Régions agricoles européennes à Bruxelles, et ainsi de peser sur le débat en cours au sein des institutions européennes sur la future politique agricole commune (PAC) de l'UE pour l'après-2027. La coalition est composée de 19 Régions – dont la Normandie – issues de 7 États membres de l'UE (Allemagne, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal, Roumanie).

Leurs représentants ont d'abord débattu de l'avenir de la PAC avec le commissaire Hansen, quelques jours après la présentation par ce dernier de la [vision pour l'agriculture et l'alimentation](#) – feuille de route pour le secteur agricole et agro-alimentaire de la Commission européenne publiée le 19 février 2025. La Normandie était représentée par sa vice-présidente en charge de l'agriculture Clotilde Eudier.

Les mesures visant à simplifier la PAC, à favoriser l'installation des jeunes, la nécessité de préserver un budget fort avec une PAC à deux piliers – compte tenu de l'enjeu de souveraineté que représente le secteur – **ont été des thématiques plébiscitées par les Régions.** Les préoccupations liées au changement climatique et aux accords commerciaux tels que celui avec le Mercosur ont également été soulignées.



La deuxième partie des échanges s'est tenue en présence de 8 députés membres de la commission de l'agriculture du Parlement européen, qui participeront à l'adoption de la nouvelle PAC ainsi que du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE – au sein duquel l'enveloppe budgétaire dédiée à l'agriculture après 2027 sera arrêtée.